



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 22 décembre 2022 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 'relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération', portant le numéro 72.818/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 janvier 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.